

Le forfait Platinum Barclays n'est plus commercialisé à compter du 7 septembre 2009.

Description du forfait Barclays Premier Life

Un compte courant en euros rémunéré à 2%* sans conditions jusqu'à 10 000 euros. Dans le cadre de ce forfait, par dérogation à la Convention de Comptes Barclays, mon compte courant sera rémunéré sans condition de dépenses par carte bancaire.

Moyens de paiement

- Carte Platinum MasterCard incluant un service de Conciergerie
- Mises en oppositions gratuites sur carte bancaire, chèques et prélèvements**
- Retraits d'espèces en euros gratuits en France sur tous les distributeurs (DAB/GAB)
- Virements nationaux émis et reçus gratuits
- Un chèque de banque gratuit par an
- Gratuité des virements en euros émis et reçus au sein de la zone SEPA (les pays de l'Espace Economique Européen plus l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse)

Gestion du compte courant rémunéré en euros

- Exonération des frais de tenue de compte
- Accès aux services de banque à distance (internet et Téléphone) gratuits
- Facilité de caisse jusqu'à 5 000 € (montant maximum en euros, taux nominal annuel : EONIA*** + 12%).

Assurances-Assistance

- Assurance des moyens de paiement (Barclays Sécurité Assistance)
- Assistance médicale en France et à l'étranger
- Assurance Décès Accidentel – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Accidentelle (PTIAA)
- Assistance juridique en France et à l'étranger
- Garantie achat 30 jours

Cotisation mensuelle du forfait Barclays Premier Life

- **Tarification préférentielle à 0 euro :**
 - Les clients souscripteurs du forfait Barclays Premier Life bénéficieront de la tarification préférentielle si chaque mois, la somme des mouvements créditeurs enregistrés sur le compte courant rémunéré dans le cadre du forfait Barclays Premier Life sont supérieurs ou égaux à :
 - 3 000€/mois pour un compte mono titulaire
 - 6 000€/mois pour un compte pluri-titulaires
 - Définition des mouvements créditeurs mensuels : remises de chèques en provenance d'un compte externe, virements externes reçus

La gratuité de la tarification préférentielle pourra être modifiée à tout moment à l'initiative de Barclays. Cette modification sera communiquée aux clients par lettre, mailing ou message sur les relevés de comptes trois mois avant son entrée en vigueur (article 7.3 de la Convention de Compte Barclays). Dès lors, la tarification standard sera appliquée au client.

- **Tarification standard : cette tarification s'applique dès lors que le(s) client(s) ne remplissent pas les conditions permettant de bénéficier de la tarification préférentielle à 0 euro :**

- **Pour un compte mono titulaire :**
 - **tarification mensuelle à 16 euros :**
 - Si le titulaire détient chaque mois, 50 000 euros dans les livres de Barclays (pour un compte joint les montants pris en compte sont ceux du titulaire hors compte joint + ceux du compte-joint divisés par le nombre de titulaires dudit compte)
 - Ou si le titulaire bénéficie d'un crédit immobilier auprès de Barclays dont le montant initial était de 300 000 euros.
 - **tarification mensuelle à 26 euros :** pour les clients qui ne remplissent pas les conditions précitées
- **Pour un compte pluri titulaires (compte joint ou compte indivis)**
 - Si les titulaires détiennent chaque mois, 50 000 euros dans les livres de Barclays (pour un compte joint les montants pris en compte sont ceux du titulaire hors compte joint + ceux du compte-joint divisés par le nombre de titulaires dudit compte)
 - Ou bénéficient d'un crédit immobilier auprès de Barclays dont le montant initial était de 300 000 euros.

La tarification mensuelle du forfait Barclays Premier Life sera de :

- **21€** si le second titulaire a souscrit une carte Visa Classic
- **24€** si le second titulaire a souscrit une carte Visa Premier

Si les titulaires ne remplissent pas les conditions ci-dessus, alors la tarification mensuelle du forfait Barclays Premier Life sera de :

- **31€** si le second titulaire a souscrit une carte Visa Classic
- **34€** si le second titulaire a souscrit une carte Visa Premier

Un compte sur livret sans plafond de dépôts (réservé exclusivement aux détenteurs du forfait Barclays Premier Life) rémunéré au taux brut de 5% (applicable les 3 premiers mois). Au-delà, taux brut de 2.30% (taux en vigueur au 1er septembre 2009.)****

* Taux annuel brut en vigueur à la date du 1er septembre 2009, hors prélèvements sociaux et impôts, susceptible de modifications. Il est précisé que, dans les Conditions susvisées, le taux annuel brut de 2% remplace celui de 3% qui figure dans le chapitre consacré au Compte courant Rémunéré contenu dans les Conditions Générales de fonctionnement des comptes Barclays référencées MAR8042-06/2008.

** Service gratuit dans le cadre de la législation en vigueur sur les paiements (à compter du 1^{er} novembre 2009)

*** EONIA : 'Euro Overnight Index Average : taux européen au jour le jour qui remplace le TMP (Taux Moyen Pondéré) depuis le 4 janvier 1999. Il est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens, dont 10 sont français. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et est publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne.

**** Les taux de rémunération sont exprimés hors impôts et prélèvements sociaux et peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative de Barclays.